Commune de Tintigny

MARS 2021

Programme Communal de Développement Rural

Partie 4

Objectifs de développement

AUTEUR DE PROJET

IMPACT

Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
Tél. 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be

Table des matières

1. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EN UN CLIN D'ŒIL 5

2. LE DEFI DU PCDR 6

3. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT 7

3.1. DEVENIR POUR 2030 UNE COMMUNE PLEINEMENT INSCRITE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE 7
3.2. DEVENIR POUR 2030 UNE COMMUNE INCLUSIVE FAVORISANT L'INTERGENERATIONNEL ET LA SOLIDARITE 12
3.3. DEVENIR POUR 2030 UNE COMMUNE CONVIVIALE ENCOURAGEANT LA RENCONTRE, LES ECHANGES ET LE DIALOGUE 15
3.4. DEVENIR POUR 2030 UNE COMMUNE OU LE PATRIMOINE SERA PROTEGE ET VALORISE 18

4. LES LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES 21

4.1. MISE EN RELATION AVEC LA 1ERE ODR (2005) 21
4.3. MISE EN RELATION AVEC LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL 29
4.4. MISE EN RELATION AVEC LES DOCUMENTS OPERATIONNELS 32

5. LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 34

Table des illustrations

TABLEAU 1 : TABLEAU COMPARATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU PCDR DE 2005 ET DU PCDR DE 2020 22
TABLEAU 2 : TABLEAU COMPARATIF DES OBJECTIFS DU PARC NATUREL ET DU PCDR 26
TABLEAU 3 : TABLEAU COMPARATIF DES OBJECTIFS DU SDC ET DU PCDR 29
TABLEAU 4 : LIENS ENTRE LE PCDR ET LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES. 32

Introduction

L'élaboration des objectifs de développement du PCDR de Tintigny s'est fondée sur le diagnostic partagé du territoire qui a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire communal et de dégager une série d'**enjeux** et **de grandes orientations thématiques** pour le développement souhaité pour Tintigny.

Sur base de ce diagnostic partagé, la CDLR s'est attachée à définir une stratégie de développement. L'ensemble des éléments méthodologiques se retrouve dans la **partie 2 du PCDR** (Résultats de l'information et de la consultation de la population).

La volonté communale préalable était de disposer d'une **stratégie synthétique**. Sur cette base, la 1ère étape du travail de la CLDR a été de réorganiser de manière cohérente toute la matière récoltée jusqu'alors pour permettre à l'auteur de projet de proposer des pistes pour la définition de la stratégie, pistes qui ont fait l'objet de discussions, d'amendements, etc. pour l'enrichir et la rendre la plus pertinente possible, en lien avec les attentes des habitants et de la commune.

Cette stratégie ambitieuse peut se résumer en un défi global proposé à la CLDR. La vision stratégique a ensuite été déclinée en **4 grands objectifs de développement**, eux-mêmes déclinés en structurés en **13 mesures spécifiques** au caractère plus opérationnel.

Chaque objectif est bien entendu desservi par plusieurs **projets matériels et immatériels**.

Bien que, dans un souci de clarté et de facilité de lecture, les objectifs de développement soient classés par grandes thématiques, ils se veulent transversaux et sont traités sur un strict pied d'égalité.

Le présent document se structure en **3 points principaux** :

- Le défi général du PCDR (point 2).
- Les objectifs de développement (point 3).
- Les liens avec les autres politiques (point 4).

Pour chaque objectif de développement, sont mentionnés :

- La description de l'objectif (ambitions).
- La justification en lien avec le diagnostic partagé.
- Les effets multiplicateurs.
- Les indicateurs d'évaluation afin de permettre une **évaluation continue** de la stratégie de développement.
- La prise en compte du développement durable.
- Les projets.

Pour chaque objectif, un graphique permet de visualiser son **impact sur les piliers du développement durable**. Pour ce faire, les cotations suivantes ont été appliquées :

- 0 : l'objectif ne participe pas au pilier du développement durable.
- 1 à 2 : l'objectif participe un peu au pilier du développement durable.
- 3 à 5 : l'objectif participe moyennement au pilier du développement durable.
- 6 à 8 : l'objectif participe correctement au pilier du développement durable.
- 9 à 10 : l'objectif participe très fort au pilier du développement durable.

Enfin, dans un souci de cohérence globale, la stratégie de développement est **mise en relation avec les autres politiques communales ou supra-communales**, plus particulièrement le PCDR précédent, le Parc Naturel de Gaume, le Schéma de Développement Communal et les autres plans et programmes opérationnels.

La stratégie communale définie dans le PCDR couvre l'ensemble des thématiques de développement pour la commune.

1. La stratégie de développement en un clin d'œil

Tintigny, territoire où il fait bon vivre – Commune en transition, solidaire, conviviale et au cadre de vie agréable

Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique

Objectifs spécifiques :

1. Généraliser le recours aux déplacements lents
2. Développer les énergies renouvelables et tendre vers l'autonomie énergétique
3. Favoriser un aménagement du territoire et urbanisme durable
4. Devenir une commune numérique
5. Promouvoir les circuits courts et la consommation locale
6. Créer une identité touristique propre

Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité

Objectifs spécifiques :

1. Fédérer et intégrer l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés
2. Favoriser l'accès au logement pour tous et en s'inscrivant dans une perspective d'habitat alternatif

Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé

Objectifs spécifiques :

1. Mettre en valeur des cœurs de village en tant que réels espaces de vie
2. Protéger et valoriser le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel

Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue

Objectifs spécifiques :

1. Offrir des espaces et infrastructures de rencontre dans chaque village
2. Répondre aux besoins de chaque association et viser l'ouverture, le partage et les synergies entre associations
3. Favoriser la sécurité de tous les usagers

2. Le défi du PCDR

« Tintigny, territoire où il fait bon vivre ensemble – Commune en transition, solidaire, conviviale et au cadre de vie de qualité ».

Ce défi traduit la volonté communale d'améliorer le cadre de vie à Tintigny, à travers la mise en place de projets transversaux.

Quatre orientations thématiques ont permis de définir le fil conducteur du PCDR, à savoir **la transition écologique et économique, l'intergénérationnel et la solidarité, la convivialité et la rencontre, et le patrimoine local.**

Cette vision stratégique à horizon 2030 identifie 4 grands objectifs de développement :

- Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique ;
- Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité ;
- Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue ;
- Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé.

3. Les objectifs de développement

3.1. Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique

Objectifs spécifiques

- **Généraliser le recours aux déplacements lents.**

Malgré plusieurs initiatives en cours (révision de l'atlas des chemins, etc.), la mobilité lente, principalement utilitaire, reste actuellement peu développée sur le territoire communal.

Par cet objectif lié à la transition, l'ambition est de faciliter les déplacements doux par la réalisation d'infrastructures spécifiquement destinées aux usagers lents, plus particulièrement dans une perspective d'utilisation quotidienne. La part modale de la voiture se verra donc diminuée. Cette dynamique s'inscrit dans la suite de la précédente opération de développement rural et sera utilement affinée dans le cadre du futur **plan communal de mobilité**.

- **Développer les énergies renouvelables et tendre vers l'autonomie énergétique.**

La commune de Tintigny s'est inscrite dans une dynamique énergétique et va concrétiser une série de projets (**PAED**, réseaux de chaleur, etc.)

La commune et la CLDR souhaitent par ailleurs poursuivre les efforts déjà menés en matière de transition énergétique. Pour cela, elles souhaitent renforcer l'utilisation des énergies renouvelables mais également sensibiliser et faire participer les citoyens à cette dynamique d'utilisation rationnelle des ressources énergétiques.

- **Favoriser un aménagement du territoire et urbanisme durable.**

La bonne accessibilité du territoire ainsi que sa proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg entraînent toute une série de répercussions à intégrer : croissance démographique, mobilité, pression foncière et immobilière, etc. La mise en œuvre du schéma de développement communal constitue une opportunité pour mener à bien une gestion cohérente et durable du territoire, vu la pression de plus en plus important que celui-ci subit.

Cette transition passe par un développement territorial qui se doit d'être innovant et exemplaire tout en s'intégrant à la structure existante et projetée par le **schéma de développement communal**. L'application des options fortes prises dans le schéma de développement communal doit concourir à une gestion cohérente du territoire : éviter l'étalement urbain, densification des centres, etc. Une attention particulière sera également portée lors de la création de nouveaux quartiers pour intégrer les principes de développement durable.

- **Devenir une commune numérique.**

Lors des différentes rencontres, il est apparu clairement qu'une meilleure connectivité est nécessaire pour inscrire le territoire dans une dynamique encore plus forte.

Le développement de la connectivité du territoire est donc un enjeu essentiel de transition économique. La commune s'est d'ailleurs pleinement engagée dans cette dynamique par la création du groupe de travail **Tintigny 4.0**. Par cet objectif, la commune et la CLDR souhaitent donc que le PCDR puisse être un partenaire, un relais pour les actions et propositions formulées par ce groupe de travail.

- **Promouvoir les circuits courts et la consommation locale.**

Tintigny présente une structure économique diversifiée avec plusieurs spécificités dont notamment la forte représentation de l'économie sociale. De nombreuses initiatives sont également en cours pour renforcer l'économie locale et alternative (extension du PAE, Gaume Up, Co-working, etc.). Une **Agence de Développement Local** est également active sur le territoire.

Par ailleurs, la commune de Tintigny a été pionnière dans le développement des circuits courts par la réalisation de la **Halle de Han**. Cette dynamique visant à valoriser les circuits courts est aujourd'hui bien ancrée sur le territoire. On note également une certaine diversification agricole : produits locaux, agriculture bio, etc.

Au niveau économique toujours, l'ambition vise, de manière plus large, un développement économique endogène basé sur les ressources locales. La mise en valeur des productions et savoir-faire locaux doit permettre de dynamiser les acteurs économiques du territoire. Il est également souhaité d'accompagner le développement économique en aidant les entrepreneurs locaux à s'installer ou à se développer.

- **Créer une identité touristique propre.**

Le territoire communal dispose d'un fort potentiel en matière touristique lié à ses caractéristiques propres (localisation, nature, forêt, patrimoine, histoire, etc.). Plusieurs opérateurs sont par ailleurs actifs dans le domaine touristique (**Maison du Tourisme de Gaume**, etc.). Or, le tourisme semble actuellement sous-valorisé. Un travail important reste à réaliser en matière d'accueil, d'activités, d'infrastructures, de visibilité, de coordination et d'identité.

Parallèlement, le sentiment d'appartenance à l'identité gaumaise et à son histoire est un élément fort pour les habitants, celle-ci s'appuie sur une dynamique culturelle particulièrement prégnante et est renforcée par l'adhésion au **Parc Naturel de Gaume**.

La commune et la CLDR souhaite capitaliser sur l'image de la Gaume et ambitionnent de renforcer l'activité touristique en façonnant une identité touristique propre au territoire. Pour cela, elles misent sur ses richesses naturelles, patrimoniales et historiques. Une coordination des différents acteurs sera menée afin de créer des synergies et d'amplifier les initiatives en matière touristique.

Liens avec le diagnostic partagé

Le diagnostic partagé révèle plusieurs enjeux centraux appuyant cet objectif :

- La volonté d'entrer pleinement dans la transition énergétique par le développement systématique des énergies renouvelables pour tendre vers l'autonomie.
- Le besoin d'une meilleure connectivité du territoire pour permettre un développement du potentiel offert par le numérique.
- La volonté de renforcer l'économie locale, de privilégier les circuits courts et de valoriser les ressources locales.
- La nécessité de donner une orientation, un sens, une identité au niveau du tourisme tout en s'intégrant dans un contexte supra-communal basé sur la notion de Gaume.
- La présence de certaines spécificités qui se doivent d'être valorisées pour donner l'envie aux visiteurs et aux touristes de s'arrêter et de parcourir le territoire communal.
- La volonté de s'inscrire dans une politique d'aménagement du territoire durable et prenant en compte la transition écologique et énergétique.
- La mise en place progressive d'un réseau de voies lentes pour connecter les différents villages et points d'intérêt et ainsi diminuer la dépendance à la voiture.
- La volonté de s'inscrire dans une dynamique d'éco-consommation pour tendre vers une réduction de la production des déchets.

Les effets multiplicateurs

- Soutenir les initiatives liées à la mobilité
- Faciliter et encourager les déplacements doux
- Lutter contre le phénomène d'insécurité routière
- Diminuer le recours à l'automobile
- Sensibiliser la population à d'autres modes de déplacements
- Développer le recours aux énergies renouvelables
- Réduire la dépendance énergétique
- Réduire les émissions de CO2
- Améliorer l'efficacité énergétique
- Diminuer la facture énergétique
- Sensibiliser la population au développement durable
- Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes
- S'orienter vers un développement territorial durable
- Renforcer les centralités
- Encadrer l'évolution du bâti
- Développer de nouveaux quartiers durables
- Maîtriser les coûts de mise en place des équipements
- Concentrer le développement de l'habitat par rapport aux services et à la mobilité
- Réduire la fracture numérique
- Développer le recours aux nouvelles technologies de l'information
- Renforcer les réseaux de télécommunications
- Développer l'emploi local
- Maintenir et renforcer les entreprises sur la commune
- Aider les entrepreneurs à s'installer ou à se développer
- Ancrer les emplois au niveau local

- Mettre sur pied de nouveaux créneaux économiques
- Poursuivre le développement de l'emploi salarié et indépendant
- Réduire le taux de chômage
- Développer l'activité touristique
- Capter une partie des flux touristiques
- Créer de nouvelles activités et infrastructures touristiques
- Valoriser l'image et la visibilité touristique de Tintigny

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Part des enfants de moins de 12 ans domiciliés dans la commune se rendant à l'école par un mode doux (marche ou vélo)	Commune Enquête Ecoles	Au moins 50 % des enfants à l'horizon 2030
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Commune	Diminution de 35 % des émissions de CO2 à l'horizon 2030
Mise en œuvre du schéma de développement communal	Commune	Mise en œuvre d'au moins 5 mesures d'aménagement reprises au SDC d'ici 2030
Diminution du nombre de réclamations reçues par la commune relatives aux problèmes de connectivité	Commune	Diminution de 50 % à l'horizon 2030
Actions en faveur des artisans et producteurs locaux	Commune ADL	Au moins deux fois par an
Augmentation du nombre d'emplois salariés	ONSS	Au moins 100 emplois supplémentaires d'ici 2030
Nombre de nuitées	STATBEL Commune (taxes) Maison du Tourisme	8.000 nuitées en 2030
Organisation d'évènements touristiques	Syndicats d'Initiatives	1 tous les 2 mois

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement vise plus spécifiquement les piliers « environnement » et « économie » du développement durable

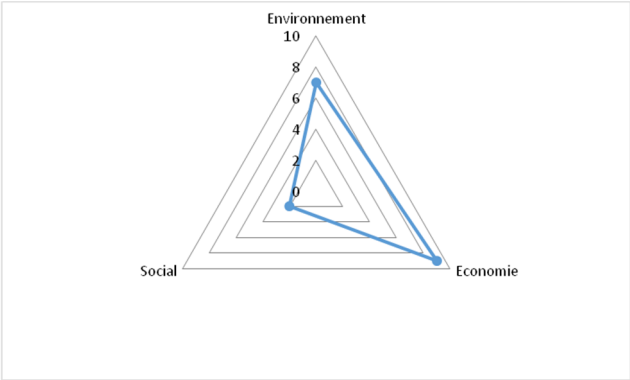

Projets

Lot	Intitulé du projet
0	Finalisation du Schéma de Développement Communal Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité Plan d'Action pour l'Énergie Durable (PAED) Création d'un nouveau quartier à Saint-Vincent
1	Création de chemins de liaison inter-villages – Liaison « Ansart – Tintigny » Création d'un réseau de chaleur à Tintigny Soutien au développement des initiatives citoyennes locales Réflexion collective sur l'identité touristique
2	Développement des nouvelles technologies et création d'un fablab Révision de l'atlas des chemins sur l'ensemble du territoire communal
3	Création d'un bâtiment locatif à destination des PME/TPE (atelier rural) Création d'un éco-quartier Création de chemins de liaison inter-villages

3.2. Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité

Objectifs spécifiques

- **Fédérer et intégrer l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.**

La forte croissance démographique et l'arrivée de nouveaux habitants fait ressortir une certaine dualité au sein de la population, avec comme corollaire un risque de clivage au sein de la population. Par ailleurs, une dynamique citoyenne s'est progressivement mise en place au sein de la commune, traduite à travers de nombreuses commissions.

De plus, en matière d'action sociale, de nombreux services sont mis en place, notamment à travers le **plan de cohésion sociale**. L'économie sociale est par ailleurs fortement développée et constitue une particularité du territoire communal. De nombreux services et initiatives en faveur des aînés mais également des plus jeunes existent donc. Toutefois, l'isolement des personnes âgées, notamment par le manque d'activités intergénérationnelles, est pointé négativement par les habitants tout comme le peu d'implications des jeunes dans cette dynamique.

L'objectif affiché est de renforcer la cohésion sociale et l'intégration de toutes les personnes, du plus jeune au plus âgé, du plus mobile au moins mobile, etc. La solidarité intergénérationnelle est donc une priorité et passe par la pérennisation et la mise en place de services et de systèmes d'entraide.

- **Favoriser l'accès au logement pour tous et en s'inscrivant dans une perspective d'habitat alternatif.**

L'attractivité du territoire génère une pression immobilière et foncière importante. Les difficultés d'accès au logement constituent un point négatif mis en évidence par les habitants, notamment pour certaines catégories de personnes (jeunes ménages, seniors, personnes fragilisées, etc.). Dans ce cadre, il apparaît de plus en plus nécessaire, pour la CLDR, de casser les codes en proposant et en insufflant, comme cela semble s'initier depuis quelques temps, d'autres alternatives à l'habitat classique.

Par ailleurs, pour cet objectif, l'ambition est de faciliter l'accès au logement en répondant aux besoins de tout un chacun : jeunes, aînés, familles monoparentales, etc. L'accent sera plus particulièrement mis sur la recherche de solutions innovantes telles que déjà initiées à travers l'**habitat léger** (permis d'urbanisation sur un terrain communal à proximité de la Halle de Han).

Liens avec le diagnostic partagé

Le diagnostic partagé révèle plusieurs enjeux centraux appuyant cet objectif :

- La nécessité de mettre en avant des solutions innovantes en matière de logement afin d'en garantir l'accès à tous.
- L'existence de nombreux services à destination des habitants, visant les différents publics, même si quelques manques sont constatés ou quelques adaptations sont souhaitées.
- La volonté marquée de resserrer les liens intergénérationnels pour développer les synergies, l'entraide et assurer la transmission des savoirs.
- Le besoin de mettre en place une véritable politique d'intégration des personnes âgées pour lutter contre l'isolement.

Les effets multiplicateurs

- Renforcer les services offerts à la population
- Mobiliser les différents publics
- Intégrer les différentes populations dans la vie locale (jeunes, plus vieux, nouveaux arrivants…)
- Préserver la solidarité entre habitants et des liens intergénérationnels
- Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes
- Offrir des alternatives pour le maintien à domicile des personnes âgées
- Faciliter l'accès au logement pour tous (jeunes, aînés, familles monoparentales, etc.)
- Développer l'offre en logements publics
- Lutter contre la pression foncière

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre d'activités spécifiquement intergénérationnelles	Commune	Au moins 5 activités intergénérationnels organisées annuellement
Nombre de logements publics ou assimilés	Commune	Au moins 15 logements supplémentaires reconnus d'ici 2030

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement s'oriente fortement vers le pilier « social » du développement durable.

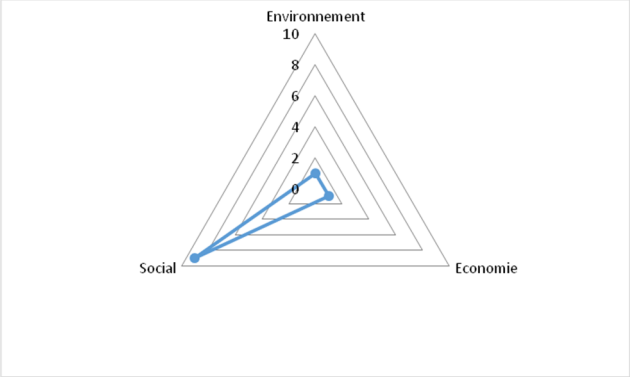

Projets

Lot	Intitulé du projet
0	Lancement d'une initiative de regroupement des médecins et de création d'un cabinet rural Projet de création d'habitats légers Création d'une maison de repos à Bellefontaine
1	
2	Aménagement d'un complexe de logements intergénérationnel Création d'un circuit PMR et d'une zone de convivialité intergénérationnelle à Bellefontaine
3	Création d'une coopérative immobilière citoyenne Mise en place d'une dynamique jeunesse Création de logements tremplins

3.3. Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue

Objectifs spécifiques

- **Offrir des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.**
- **Répondre aux besoins de chaque association et viser l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.**

Pour les habitants, la vie associative est perçue comme une richesse du territoire, le dynamisme du tissu associatif ayant été régulièrement mis en avant. Toutefois, certains manques sont mis en évidence et concernent plus particulièrement la coordination, le partage et la fédération des différents groupements. Quelques manques sont également soulignés par la population en matière d'infrastructures bien que d'importants efforts aient été réalisés pour équiper le territoire en lieux de rencontre, notamment en partenariat avec le développement rural.

Pour cet objectif, l'ambition de la commune et de la CLDR est de maintenir la qualité associative, culturelle et sportive au sein du territoire en dynamisant le terreau existant. Les infrastructures réalisées, notamment dans le cadre du **1er PCDR**, seront valorisées et l'offre existante sera complétée. Les lieux de rencontre joueront donc pleinement leur rôle de dynamisation de la vie villageoise et associative. Par ailleurs, l'accent sera plus particulièrement mis sur l'intergénérationnel et la mobilisation des différents publics (par exemple les plus jeunes). Enfin, une attention particulière sera portée à une gestion efficace et efficiente des différentes infrastructures.

- **Favoriser la sécurité de tous les usagers.**

La commune et la CLDR souhaitent également répondre aux attentes des habitants en matière de sécurité routière en luttant contre le phénomène d'insécurité routière qui reste une préoccupation des habitants et constitue, selon eux, un élément participant à la convivialité. Cette réflexion sera également menée dans le cadre du **plan communal de mobilité**.

Liens avec le diagnostic partagé

Le diagnostic partagé révèle plusieurs enjeux centraux appuyant cet objectif :

- La mise en avant de la convivialité du territoire, de la richesse de son tissu associatif et la qualité de son offre culturelle qui constituent une ressource majeure de son territoire.
- La nécessité pour chaque village et association de disposer d'infrastructures qualitatives et adaptées à leurs besoins.
- La volonté de fédérer les différents acteurs associatifs pour favoriser les synergies.
- La motivation et l'accompagnement de tout un chacun mais plus particulièrement des jeunes à entrer dans la dynamique associative et participative.
- La réponse aux problématiques de sécurité routière qui reste une des préoccupations des habitants.

Les effets multiplicateurs

- Aménager et valoriser les espaces publics
- Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes
- Soutenir la culture
- Dynamiser la vie villageoise et associative
- Renforcer la convivialité, le dialogue et les échanges
- Mobiliser les différents publics
- Dynamiser le potentiel associatif de la commune
- Développer de nouvelles activités et de nouvelles initiatives
- Valoriser les lieux de rencontre
- Intégrer les différentes populations dans la vie locale (jeunes, plus vieux, nouveaux arrivants…)
- Préserver la solidarité entre habitants et les liens intergénérationnels
- Lutter contre le phénomène d'insécurité routière

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre d'infrastructures de type maison de village présentes sur le territoire	Commune	Au moins 2 nouvelles infrastructures d'ici 2030
Nombre d'activités portées en commun par plusieurs associations	Commune	Au moins 5 activités tous les ans
Nombre de nouvelles activités villageoises mises en place	Commune	Au moins 1 tous les ans

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement vise plus spécifiquement le pilier « social » du développement durable.

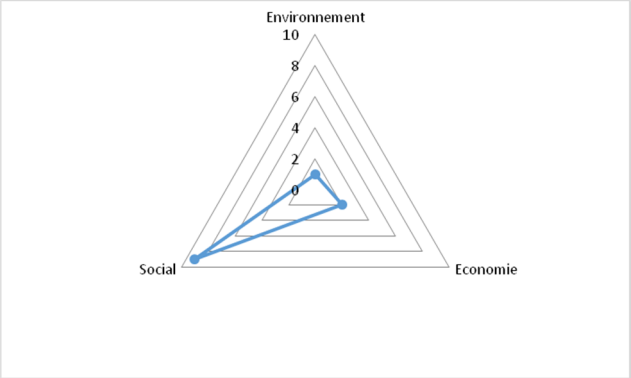

Projets

Lot	Intitulé du projet
0	Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité Appui au développement de la vie associative Création d'une bibliothèque à Bellefontaine
1	Aménagement d'une maison de village à Poncelle Construction d'une maison de village à Lahage
2	Création ou réaménagement d'espaces de convivialité dans les villages
3	Création d'un site récréatif avec structure abritée et divers modules pour la détente et la convivialité Création d'un centre artistique citoyen au sein de l'église de Saint-Vincent Création d'une maison rurale multiservices Aménagement de la salle de village ou création d'une nouvelle maison de village à Saint-Vincent

3.4. Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé

Objectifs spécifiques

- **Mettre en valeur des cœurs de village en tant que réels espaces de vie.**

Hormis sur les villages centres (Tintigny et Bellefontaine), les espaces publics restent confidentiels. Outre l'aspect lié au cadre de vie, ce manque se traduit également par le faible niveau d'appropriation de l'espace public par les habitants en tant que lieu polarisateur, d'échange et de rencontre.

A ce niveau, l'ambition est de préserver et valoriser l'important patrimoine bâti et en faire également un point focal pour les habitants et les visiteurs. Une attention particulière sera portée à l'aménagement intégré des centres de village pour en faire des véritables lieux de vie (aménagement d'espaces de convivialité).

- **Protéger et valoriser le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.**

Le territoire communal recèle un important patrimoine bâti et historique. Malgré plusieurs initiatives en ce sens, les habitants regrettent le faible niveau de mise en valeur de ce patrimoine, de sa connaissance et finalement de son appropriation. Tout comme le patrimoine bâti, le patrimoine naturel et paysager est un élément fort et identitaire du territoire communal. Toutefois, les habitants y sont sans doute encore trop peu sensibles ou plutôt trop peu conscients. Des actions de sensibilisation à la richesse du patrimoine seront menées afin d'obtenir un inventaire exhaustif et de proposer des travaux de rénovation et de mise en valeur.

De plus, par cet objectif, la commune et la CLDR souhaitent également préserver et valoriser la nature et le paysage, des plus ordinaires aux plus extraordinaires. Ils sont donc considérés comme une richesse, source d'attractivité. Elles souhaitent également lutter contre les incivilités pour réduire les nuisances et les pollutions. Parallèlement à la relance du **PCDN**, des actions de sensibilisation à la nature seront mises en place afin que les habitants prennent conscience de la qualité de la nature qui les entoure et soient attentifs à sa préservation.

Liens avec le diagnostic partagé

Le diagnostic partagé révèle plusieurs enjeux centraux appuyant cet objectif :

- La conservation et la réappropriation du patrimoine par sa mise en valeur dans une perspective de création de véritables espaces de vie autour de celui-ci.
- La nécessité de sensibiliser et d'informer les habitants sur la richesse et la diversité naturelles et paysagères du territoire communal afin d'en faire un bien commun à protéger.
- La mise en réseau (maillage écologique) des différents sites naturels présents sur le territoire en concertation avec les différents acteurs existants.

Les effets multiplicateurs

- Valoriser le patrimoine et les cœurs de village
- Sauvegarder les noyaux bâtis villageois
- Aménager et valoriser les espaces publics
- Développer un cadre de vie attractif
- Sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager
- Renforcer le potentiel « nature » de la commune
- Préserver la qualité paysagère
- Développer l'activité touristique
- Prendre conscience de la qualité du territoire
- Sensibiliser la population à la protection de l'environnement (communication)
- Lutter contre le phénomène d'insécurité routière
- Réduire les pollutions au sens large du terme.
- Faire reconnaître les richesses de Tintigny.

Les indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Organisation d'évènements au sein des espaces publics villageois	Commune Associations	Au moins 2 évènements supplémentaires tous les 5 ans
Actions publiques de rénovation de patrimoine bâti	Commune	Au moins 1 tous les deux ans
Nombre d'actions de communication vis-à-vis des richesses environnementales	Commune PCDN Parc Naturel	Au moins 2 actions tous les ans

La prise en compte du développement durable

Le présent objectif de développement vise plus spécifiquement le pilier « environnement » mais a des conséquences positives sur les piliers « économie » et « social ».

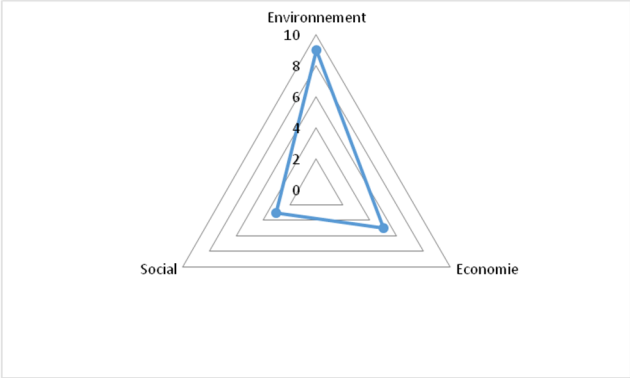

Projets

Lot	Intitulé du projet
0	Lancement d'une réflexion sur l'avenir des églises Élaboration d'un Plan Local de Propreté Projet de communication petit patrimoine Création d'un espace mémoriel sur la guerre 14-18
1	Redéploiement des actions communales en faveur de l'environnement
2	Aménagement du cœur de village de Lahage Création de balades thématiques dans et autour des villages Mise en place d'actions pour une forêt durable
3	Aménagement du cœur du village de Saint-Vincent

4. Les liens avec les autres politiques

4.1. Mise en relation avec la 1ère ODR (2005)

La stratégie définie dans le cadre du PCDR de 2005 s'articulait autour de 5 grands objectifs rassemblés autour d'un défi « Provoquer et conjuguer toutes les initiatives pour dynamiser le tissu associatif et économique dans un souci de développement durable » et précisés par différents sous-objectifs :

- Juguler la pression immobilière par la mise en place d'une politique communale du logement volontariste, sociale et intégrée.
- Soutenir et renforcer le tissu économique communal par une valorisation des ressources.
- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel.
- Gérer le potentiel bois dans une logique économique locale.
- Développer un esprit identitaire au sein de la population par la valorisation des espaces publics et associatifs, améliorer l'offre de services et sécuriser les circulations.

De manière générale, les grandes thématiques de développement sont toujours d'actualité en 2020 par rapport à la stratégie de 2005 : logements, aménagement du territoire, tourisme, économie locale, infrastructures de rencontre, mobilité lente, etc.

Toutefois, en 2020, ont émergé de la part de la CLDR et des habitants d'autres préoccupations plus prégnantes : convivialité, échanges, intergénérationnel, énergie, patrimoine, etc.

Il en ressort donc une stratégie actuelle répondant aux attentes et aux ambitions des habitants et de la commune.

Par ailleurs, aujourd'hui, la commune s'est dotée d'autres outils, tels que le schéma de développement communal, et est partie prenante dans une dynamique supracommunale, à l'instar du Parc Naturel de Gaume. Ces outils et ces acteurs vont participer de manière importante à la mise en œuvre de cette stratégie de développement qui ne repose donc pas seulement sur le PCDR mais est vue de manière transversale.

En conclusion, on constate une grande convergence entre les deux documents, traduisant la volonté de la commune et des habitants de poursuivre le travail entamé.

Toutefois, on remarquera une évolution certaine par la prise en compte plus marquée de certaines thématiques ou plus précisément sur la manière plus innovante d'aborder la thématique (par exemple habitat alternatif, connectivité, etc.).

Ces évolutions résultent bien entendu de toute l'analyse menée dans le cadre du diagnostic partagé qui a permis de cerner les enjeux actuels et de développer une stratégie adaptée au territoire et répondant aux attentes des habitants.

Le tableau suivant effectue, de manière exhaustive, le parallèle entre les différents objectifs et a pour but de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les deux stratégies.

Tableau 1 : Tableau comparatif des objectifs de développement du PCDR de 2005 et du PCDR de 2020

PCDR (2005)	PCDR (2020)	Commentaires
Juguler la pression immobilière par la mise en place d'une politique communale du logement volontariste, sociale et intégrée: **Offrir progressivement une gamme diversifiée de parcelles et/ou de logements permettant à tout un chacun de s'installer dans la commune suivant ses revenus.**	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité **En favorisant l'accès au logement pour tous et en s'inscrivant dans une perspective d'habitat alternatif.**	**L'accès au logement est une préoccupation partagée dans les deux PCDR. Toutefois, celui de 2020 vise la recherche de solutions plus innovantes**
Juguler la pression immobilière par la mise en place d'une politique communale du logement volontariste, sociale et intégrée: **Contrôler l'utilisation de l'espace rural constructible pour enrayer le phénomène des implantations tentaculaires hors des noyaux villageois.**	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable.**	**Cet objectif est partagé entre l'ancien et le nouveau PCDR**
Juguler la pression immobilière par la mise en place d'une politique communale du logement volontariste, sociale et intégrée: **Favoriser la rénovation de l'habitat existant et veiller à l'intégration de l'habitat neuf.**		

Soutenir et renforcer le tissu économique communal par une valorisation des ressources: **Exploiter le potentiel touristique basé sur les richesses locales.**	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En créant son identité touristique propre.**	**Cet objectif est partagé entre l'ancien et le nouveau PCDR**
Soutenir et renforcer le tissu économique communal par une valorisation des ressources: **Dynamiser le secteur agricole en terme de productions de produits locaux.**	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En promouvant les circuits courts et la consommation locale.**	**Cet objectif est partagé entre l'ancien et le nouveau PCDR**
Soutenir et renforcer le tissu économique communal par une valorisation des ressources: **Développer et valoriser les entreprises existantes par une politique d'aides, de services et de promotion.**		**Cet objectif n'est pas repris en tant que tel en 2020 bien qu'il soit sous-entendu dans d'autres objectifs**
Soutenir et renforcer le tissu économique communal par une valorisation des ressources: **Soutenir la création d'entreprises par la mise à disposition de locaux et une assistance administrative.**		**Cet objectif n'est pas repris en tant que tel en 2020 bien qu'il soit sous-entendu dans d'autres objectifs**
	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En devenant une commune numérique.**	**La prise en compte de la nécessité de disposer d'une bonne connectivité est une préoccupation nouvelle du PCDR de 2020, justifiée par l'évolution technologique et les besoins qui en découlent**
Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel: **Valoriser les richesses locales.**	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé **En mettant en valeur des cœurs de village en tant que réels espaces de vie.**	**Le PCDR de 2020 identifie clairement les cœurs de village comme un axe de développement**
Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel: **Préserver la qualité des ressources naturelles.**	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé **En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.**	**Le PCDR de 2020 vise un élargissement du patrimoine et pas uniquement la nature**
Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel: **Garantir la propreté de l'environnement.**		**Cet objectif n'est pas repris en tant que tel en 2020 bien qu'il soit sous-entendu dans d'autres objectifs**
Gérer le potentiel bois dans une logique économique locale: **Favoriser la production et l'utilisation d'énergie renouvelable.**	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En développant les énergies renouvelables et en tendant vers l'autonomie énergétique.**	**Le PCDR de 2020 est moins restrictif car il vise un développement plus général des énergies renouvelables et non uniquement centré sur la ressource bois**

Gérer le potentiel bois dans une logique économique locale: **Renforcer le secteur économique du bois.**		**Bien qu'il soit considéré comme une ressource locale, le bois ne fait plus l'objet d'un objectif spécifique en 2020**
Développer un esprit identitaire au sein de la population par la valorisation des espaces publics et associatifs, améliorer l'offre de services et sécuriser les circulations: Aménager les espaces publics existants par des infrastructures intégrées et globales.	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue **En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.**	**Cet objectif est partagé entre l'ancien et le nouveau PCDR**
Développer un esprit identitaire au sein de la population par la valorisation des espaces publics et associatifs, améliorer l'offre de services et sécuriser les circulations: Améliorer la circulation des personnes et des cyclistes en les protégeant de la circulation automobile.	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En généralisant le recours aux déplacements lents.**	**Cet objectif est partagé entre l'ancien et le nouveau PCDR**
Développer un esprit identitaire au sein de la population par la valorisation des espaces publics et associatifs, améliorer l'offre de services et sécuriser les circulations: Compléter le parc existant des équipements collectifs et des services.		**La notion de services n'est pas reprise comme un axe de travail dans le PCDR de 2020, vu l'existence de nombreux services qui répondent aux besoins des habitants**
Développer un esprit identitaire au sein de la population par la valorisation des espaces publics et associatifs, améliorer l'offre de services et sécuriser les circulations: Favoriser la création d'activités qui renforcent l'identité villageoise et le sentiment d'appartenance culturelle.	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité **En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.**	**Le PCDR de 2020 est plus axé sur l'intergénérationnel qui est apparu comme une priorité pour les habitants**
	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue **En répondant aux besoins de chaque association et en visant l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.**	**Cette notion du PCDR de 2020 est nouvelle par rapport au PCDR précédent**

Développer un esprit identitaire au sein de la population par la valorisation des espaces publics et associatifs, améliorer l'offre de services et sécuriser les circulations: Promouvoir et développer les services à la population.		**La notion de services n'est pas reprise comme un axe de travail dans le PCDR de 2020, vu l'existence de nombreux services qui répondent aux besoins des habitants**
Développer un esprit identitaire au sein de la population par la valorisation des espaces publics et associatifs, améliorer l'offre de services et sécuriser les circulations: Veiller à améliorer la sécurité routière sur l'ensemble de la commune.	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue **En favorisant la sécurité de tous les usagers.**	**Cet objectif est partagé entre l'ancien et le nouveau PCDR**

4.2. Mise en relation avec le Parc Naturel de Gaume

La commune de Tintigny s'est inscrite dans une dynamique transcommunale de développement en participant au Parc Naturel de Gaume regroupant également les communes d'Aubange, Etalle, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton.

Tableau 2 : Tableau comparatif des objectifs du Parc Naturel et du PCDR

Parc Naturel "Gaume"	PCDR	Commentaires
Accueillir et restaurer la biodiversité	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé **En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.**	**Les différents objectifs du Parc Naturel et du PCDR se rejoignent dans leur très grande majorité. Ils se différencient parfois fort logiquement par rapport à une question d'échelle d'intervention**
Sensibiliser la population à la biodiversité		
Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais		
Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable.**	
Favoriser un aménagement et un urbanisme durables		
	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé **En mettant en valeur des cœurs de village en tant que réels espaces de vie.**	
Promouvoir des initiatives nouvelles en matière de mobilité	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En généralisant le recours aux déplacements lents.**	
	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue **En favorisant la sécurité de tous les usagers.**	
Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En développant les énergies renouvelables et en tendant vers l'autonomie énergétique.**	

Promouvoir l'économie locale en lien avec les organismes spécialisés	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En promouvant les circuits courts et la consommation locale.**	
Exploiter dans une vision durable les ressources locales (bois, pierre, eau, etc.)		
Développer les filières locales et les circuits courts		
Eduquer les citoyens au monde agricole gaumais, améliorer les liens entre les agriculteurs et avec les citoyens		
Faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations		
Utiliser la gastronomie locale comme vecteur de développement économique		
Développer le tourisme nature et culture	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En créant son identité touristique. propre.**	
Faire connaître et coordonner l'offre culturelle gaumaise		
Faire du parc un lieu d'innovation et d'expérimentation	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En devenant une commune numérique.**	
Coordonner les actions, échanger les informations, mettre en réseau		**Ces éléments sont plus spécifiquement liés à la philosophie des parcs naturels**
Collaborer avec les autres parcs naturels wallons		
Collaborer en transfrontalier avec les zones limitrophes ou similaires		
Cultiver les caractéristiques gaumaises et développer le territoire à partir de ses ressources : utiliser l'identité gaumaise comme vecteur de communication		
Créer une maison du parc		
	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité **En favorisant l'accès au logement pour tous et en s'inscrivant dans une perspective d'habitat alternatif.**	**Les notions de logements, convivialité et lieux de rencontre ne font pas partie de la réflexion menée dans le cadre du parc naturel**
	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue **En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.**	

	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité **En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.**	
	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue **En répondant aux besoins de chaque association et en visant l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.**	

A la lecture des éléments développés ci-avant, il apparaît clairement que les stratégies du PCDR et du Parc Naturel entrent en résonnance : valorisation du potentiel de développement local, réflexion énergétique, développement des circuits courts, mise en place d'une identité touristique, etc.

Toutefois, certaines thématiques sont plus ou moins détaillées dans le PCDR par rapport au Parc Naturel (notion d'échelle et de possibilités d'intervention). Par ailleurs, les thématiques « logements », « services » et « lieux de rencontre » ne font pas partie de la réflexion menée dans le cadre du Parc Naturel.

4.3. Mise en relation avec le schéma de développement communal

Soucieuse de mener un développement territorial durable, la commune de Tintigny s'est dotée d'un schéma de développement communal.

La stratégie de développement et d'aménagement définie se décline en 5 objectifs principaux, eux-mêmes précisés en plusieurs objectifs spécifiques :

- Objectif 1 : Intégrer le développement démographique par une gestion cohérente et durable de l'habitat.
- Objectif 2 : Veiller à favoriser une mixité des fonctions en adéquation avec le territoire.
- Objectif 3 : Protéger les fonctions agricoles et sylvicoles du territoire.
- Objectif 4 : Renforcer les qualités écologiques, paysagères et patrimoniales du territoire.
- Objectif 5 : Développer une mobilité intégrant les caractéristiques rurales du territoire.

Tableau 3 : Tableau comparatif des objectifs du SDC et du PCDR

SDC (2017)	PCDR (2020)	Commentaires
Objectif 1.1 : Renforcer l'habitat sur les polarités de Tintigny, Bellefontaine et Rossignol.	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable.**	**Le développement territorial, objet du SDC, est repris en tant qu'objectif du PCDR**
Objectif 1.2 : Développer de manière cohérente l'habitat sur le village de Saint-Vincent.		
Objectif 1.3 : Gérer parcimonieusement le développement de l'habitat sur les autres entités.		
Objectif 1.4 : Gérer les extensions linéaires de l'habitat.		
Objectif 1.5 : Développer des espaces conviviaux dans les centres de village.	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé **En mettant en valeur des cœurs de village en tant que réels espaces de vie.**	**La réflexion sur l'aménagement des cœurs de village est une préoccupation partagée par le SDC et le PCDR**
Objectif 1.6 : Anticiper les besoins démographiques, sociaux et énergétiques.	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité **En favorisant l'accès au logement pour tous et en s'inscrivant dans une perspective d'habitat alternatif.**	**Ces deux objectifs du SDC et du PCDR visent à répondre à l'offre en logements en mettant en avant la recherche de solutions innovantes**
Objectif 2.1 : Equiper le territoire pour répondre aux besoins des habitants.	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue **En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.**	**L'équipement du territoire en espaces et infrastructures de convivialité est un objectif du PCDR et du SDC**

Objectif 2.2 : Répondre aux besoins des entreprises locales.	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En devenant une commune numérique.**	**Au niveau économique, le SDC traite fort logiquement d'espaces pour les entreprises alors que le PCDR vise à faciliter leur développement**
Objectif 2.3 : Promouvoir un tourisme intégré.	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En créant son identité touristique propre.**	**La réflexion sur l'attractivité touristique est une préoccupation partagée par le SDC et le PCDR**
Objectif 3.1 : Sauvegarder la zone agricole et la zone forestière.	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En promouvant les circuits courts et la consommation locale.**	**A leur niveau respectif, le SDC et le PCDR abordent le secteur agricole dans leur réflexion stratégique**
Objectif 3.2 : Préserver la valeur et le potentiel agronomiques des terres.		
Objectif 4.1 : Mettre en valeur la vallée de la Semois comme axe structurant à l'échelle communale et supra-communale.	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé **En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.**	**Le patrimoine au sens large du terme constitue un axe stratégique tant du PCDR que du SDC**
Objectif 4.2 : S'inscrire dans la dynamique du Parc Naturel de Gaume.		
Objectif 4.3 : Préserver la qualité paysagère du territoire.		
Objectif 4.4 : Préserver les zones naturelles d'intérêt et mettre en place un maillage écologique dense.		
Objectif 4.5 : Prendre en considération les contraintes environnementales lors de l'urbanisation.		
Objectif 4.6 : Préserver les caractéristiques urbanistiques, architecturales et paysagères du bâti.		
Objectif 4.7 : Préserver et valoriser les ressources naturelles.	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En développant les énergies renouvelables et en tendant vers l'autonomie énergétique.**	**En matière de ressources naturelles, le développement énergétique est une préoccupation du SDC et du PCDR**
Objectif 5.1 : Structurer, hiérarchiser et sécuriser le réseau routier.	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue **En favorisant la sécurité de tous les usagers.**	**Au niveau du PCDR, l'accent est plus particulièrement mis sur la sécurité routière**
Objectif 5.2 : Renforcer l'offre en transports en commun.		

Objectif 5.3 : Promouvoir la mobilité lente.	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique **En généralisant le recours aux déplacements lents.**	**La mobilité lente constitue un axe stratégique du PCDR et du SDC**
	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité **En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.**	**Ces thématiques ne ressortant pas directement de la gestion du territoire, il est logique qu'elles n'apparaissent pas dans le SDC mais bien dans le PCDR**
	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue **En répondant aux besoins de chaque association et en visant l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.**	

Le schéma de développement communal et le PCDR conduisent à une même vision du développement du territoire de Tintigny par la concrétisation d'objectifs communs.

4.4. Mise en relation avec les documents opérationnels

La commune de Tintigny dispose de toute une série de programmes opérationnels sur lesquels peut (doit) s'appuyer la concrétisation de la stratégie de développement.

Le tableau suivant a donc pour objectif de les mettre en relation avec le PCDR. **Il est en effet impératif de créer des passerelles entre les différents plans et programmes afin d'amplifier les impacts et les résultats.**

Tableau 4 : Liens entre le PCDR et les autres plans et programmes.

Objectifs du PCDR	Autres plans et programmes associés
Devenir en 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique et valoriser un cadre de vie attractif et qualitatif	
En généralisant le recours aux déplacements lents.	Plan communal de mobilité
En développant les énergies renouvelables et en tendant vers l'autonomie énergétique.	Convention des Maires - PAEDC
En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable.	Schéma de développement communal Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne
En devenant une commune numérique.	Tintigny 4.0
En promouvant les circuits courts et la consommation locale.	Parc Naturel de Gaume Agence de Développement Local
En créant son identité touristique propre.	Parc naturel de Gaume Maison du Tourisme de Gaume
Devenir en 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité	
En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.	Plan de cohésion sociale
En favorisant l'accès au logement pour tous et en s'inscrivant dans une perspective d'habitat alternatif.	Ancrage du logement
Devenir en 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue	
En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.	
En répondant aux besoins de chaque association et en visant l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.	Centre Culturel de Rossignol
En favorisant la sécurité de tous les usagers.	Plan communal de mobilité

Devenir en 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé	
En mettant en valeur des cœurs de village en tant que réels espaces de vie.	Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne Schéma de Développement Communal
En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.	Centre Culturel de Rossignol Parc Naturel de Gaume Contrat de rivière Semois-Chiers Plan d'aménagement forestier

5. La prise en compte du développement durable

L'intégration des principes du développement durable a constitué un leitmotiv dans la définition de la présente stratégie de développement.

Rappelons ici plusieurs éléments développés tout au long du document qui démontrent à souhait l'intégration des principes de développement durable dans la politique communale :

- L'inscription dans une dynamique territoriale transcommunale.
- La participation au Contrat de rivière de la Semois-Chiers.
- La rédaction d'un nouveau plan d'aménagement forestier.
- L'adhésion au Parc Naturel de Gaume.
- La mise en place d'un groupe de travail Tintigny 4.0.
- Les réflexions menées au niveau énergétique, notamment des réseaux de chaleur
- …

Par ailleurs, tout au long de la démarche de constitution de la stratégie de développement, et en référence au décret relatif au développement rural (11 avril 2014), les éléments prioritaires suivants ont été intégrés :

- Le souci de préserver les intérêts des générations futures.
- L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité.
- La participation large des acteurs.
- La mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural.
- La solidarité avec les autres territoires.
- L'évaluation permanente.

Ces différents principes se traduisent dans les différentes parties du PCDR afin que celui-ci s'inscrive dans une démarche durable. Citons sans être exhaustif :

- L'analyse plus détaillée de certaines thématiques dans la partie 1 : la gestion des déchets, la gestion énergétique et la santé par exemple.
- La mise en évidence de l'apport de la population (participation) dans la rédaction du diagnostic partagé (partie 3).
- La mise en évidence des impacts de la stratégie de développement (partie 4) sur le développement durable.
- La constitution d'indicateurs de résultats permettant l'évaluation continue des objectifs de développement et des projets.
- L'analyse des impacts des différents projets sur les piliers du développement durable.
- La mise en place d'un cadre spécifique « développement durable » dans les différentes fiches-projets (partie 5).

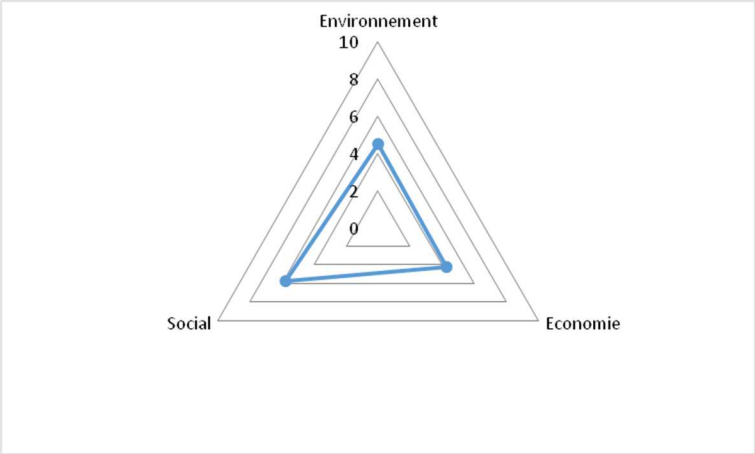

Il en résulte une stratégie de développement qui prend en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux. En effet, si l'on synthétise les liens de chaque objectif avec les piliers du développement durable, on obtient un graphique globalement équilibré avec toutefois une légère prédominance du pilier « social », ce qui traduit le souhait des habitants de viser un développement qui prend en compte le bien-être de chacun, qui prône la solidarité et la convivialité et qui défend les valeurs intergénérationnelles.

Si l'on se réfère au décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable (27 juin 2013), trois principes directeurs sont définis :

- Le principe d'efficience selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre.
- Le principe de résilience, selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice.
- Le principe de suffisance, selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis.

Afin de prendre en compte le principe d'efficience, la stratégie de développement de Tintigny se base sur la mise en évidence et la valorisation des ressources locales (cadre de vie, ressources naturelles, forêt, patrimoine, associations, etc). La mobilisation de ces ressources vise également par l'identification des effets multiplicateurs à amplifier les résultats futurs. Elle vise en outre à gérer avec parcimonie les ressources naturelles non renouvelables (accent mis sur la biodiversité, l'énergie, etc).

L'approche transversale et mobilisatrice de la stratégie de développement, comme le démontre les différents liens avec les plans et programmes pré-existants ou à venir, conforte la recherche du principe de résilience. Il en est de même pour la valorisation des partenariats supra-communaux au niveau économique, touristique, culturel, etc.

Dans un principe de suffisance, la stratégie de développement définie dans le PCDR consacre un volet spécifique à la cohésion sociale par la prise en compte des besoins de chacun (enfants, jeunes, personnes âgées, etc).